

MONTANAIRE

Autorisation municipale n° 35-2021/AMS-TH du 07.08.2021 au 05.09.2021

(avec procédure d'affichage de la décision municipale)

Commune : Montanaire
Localité : Thierrens
Rue : Rte de St-Cierges 5
Propriétaire(s) : Joliquin Barbara et Dominique
Pour le compte de :

Parcelle(s) : 600
Numéro(s) ECA : 458
Auteur des plans :

Description de l'ouvrage : pose d'un cabanon de jardin avec
volière

La Municipalité, dans sa séance du 3 août 2021, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Le dossier peut être consulté à l'administration durant les horaires d'ouverture et pendant 30 jours. Les oppositions ou observations éventuelles sont à adresser, par écrit, à la Municipalité, durant le délai légal.

La Municipalité



Commune de Montanaire

Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens

**Demande d'autorisation municipale
avec affichage de la décision**

N° 35-2021/AMS-TH / page 1/3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Moliquin Barbara et Dominique
Adresse propriétaire(s) : Rte de St-Georges 5
..... 1410 Thierrens
Adresse locale (si différente) :
Téléphone : Portable : 079/731 64 31
Parcelle n° : 600 N° ECA : 458
Zone selon plan général d'affectation :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : Moliquin Dominique
Adresse :
Description de l'ouvrage : pose d'un cabanon de
..... jardin avec volière
Façades – matériaux :
Toiture – matériaux :
Coût estimatif des travaux :
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non ☒ oui ☐

SIGNATURES

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu et date : Thierrens, le 10 juillet 2021
Signature(s) : [Signature] [Signature]

PPE

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu et date :
Signature(s) :



Commune de Montanaire

Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens

Demande d'autorisation municipale
avec affichage de la décision

N° 35-2021/AMS-TH / page 2/3

ACCORD DES VOISINS DIRECTEMENT TOUCHÉS OU CONCERNÉS

Nom du(des) propriétaire(s) :

Piot Emmanuel et Enquerrand

N° de parcelle(s) :

334

Date :

23.07.2021

Signature(s) :

Nom du(des) propriétaire(s) :

N° de parcelle(s) :

Date :

Signature(s) :

Nom du(des) propriétaire(s) :

N° de parcelle(s) :

Date :

Signature(s) :

Nom du(des) propriétaire(s) :

N° de parcelle(s) :

Date :

Signature(s) :

Nom du(des) propriétaire(s) :

N° de parcelle(s) :

Date :

Signature(s) :



Commune de Montanaire

Greffe municipal – Rue de la Porte 3 – Case postale 80 – 1410 Thierrens

Demande d'autorisation municipale
avec affichage de la décision

N° 35-2021/AMS-TH / page 3/3

à remplir par la Commune

DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 03.08.2021, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours, du 07.08.2021 au 05.09.2021

Le Syndic

Claude-Alain Cornu

Pour la Municipalité



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Le dossier complet peut être consulté au greffe municipal.



